



---

**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

# **AVIS PUBLIC**

**(ENTRÉE EN VIGUEUR)**

**Règlement 244 N.S.**

La soussignée donne avis public qu'à la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 244 N.S. sur la gestion contractuelle.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal de la susdite municipalité.

DONNÉ À Chesterville, ce 15<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière